



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

Rapport n° CP/2016/565

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la répartition des dotations cantonales et de l'enveloppe départementale du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA).

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides financières dans le cadre de la répartition du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA) créé par le Département en 2000, afin de soutenir les opérations qui ne répondent pas aux critères d'intervention habituels fixés par l'assemblée départementale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 26 308 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 24 304 €

- Enveloppe départementale : 2 000 €

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

Frédéric BIERRY